

observer? — Nous ne songions pas à nous y soustraire, et l'on pouvait toujours plus tard nous astreindre à les suivre. — Quoiqu'il en soit, notre administration s'empresse de déférer à ce désir. Des plans sont préparés et envoyés.

« Déclarés incomplets, ils reviennent dans nos bureaux. — Nouveau travail de notre ingénieur et nouvel envoi à Paris. — Bref, retour jusqu'à trois fois par l'administration supérieure pour des modifications insignifiantes qui viennent néanmoins d'être faites.

« Ces formalités sans fin nous conduisent, messieurs, à une année de date de notre délibération; car nous voici ramenés à la session de novembre, et, (fait-il le dire) nous ne tenons rien en core.

« Après une aussi longue attente, entretenez-vous, messieurs, le jour où cette autorisation vous sera enfin accordée? Pouvez-vous même présenter l'opinion du gouvernement sur le fond de la question? Vous permettra-t-il de percevoir une augmentation de taxe sur certains articles d'octroi? Et sinon, nous voilà rejetés dans une situation à laquelle je ne vois pas d'issue.

« Pas plus qu'un autre, je n'ai dessein de condamner en elles même certaines mesures d'administration qui doivent quelquefois avoir leur raison d'être; mais je veux dire ce que présentent de regrettable, dans le cas présent, ces incompréhensibles lenteurs administratives.

« Eh quoi! quand, il y a trois ans, un terrible fléau a frappé notre ville, n'avons-nous pas été instantanément autorisés à improviser des ressources?

« Et aujourd'hui qu'une partie de notre population est forcément condamnée à l'ignorance, et que des générations passent sans franchir le seuil même de l'école, peut-on calculer, pour l'avenir, les résultats d'un pareil état de choses, s'il se prolonge? Après avoir vainement frappé à la porte de nos écoles, nos ouvriers se découragent, se désintéressent de l'instruction de leurs enfants; des familles entières s'élèveront sans avoir joui du bienfait de l'éducation, et transmettront à leurs descendants leur insouciance, leur indifférence pour toutes les choses de l'intelligence. — A des situations exceptionnelles, il faut des mesures exceptionnelles. Que le gouvernement qui, tantôt dans des projets d'instruction obligatoire, tantôt dans des projets d'enseignement gratuit veut affirmer ses préoccupations dans la grande question de l'instruction populaire, que le gouvernement sache, pour la ville de Roubaix, faire plier l'inflexible règle administrative, afin que, sans délai, nous sortions de cette désolante situation. Nous ne demandons pas l'instruction obligatoire, mais, comme l'a dit si justement un de nos honorables membres, nous demandons qu'elle soit rendue possible.

« Messieurs,

« Après n'avoir eu pendant quatre années qu'une seule pensée et qu'une seule voix sur la grave question des écoles, faudra-t-il que nous nous déclarions impuissants, que, dans huit mois, nous déposions notre mandat et que nous nous séparions sans lui avoir fait faire un pas? A part les agrandissements des écoles de Sainte-Elisabeth, où sont celles dont nous avons pu poser la première pierre? Serons-nous forcés de laisser à nos successeurs un fardeau que nous-mêmes nous n'avons pas su porter? Cela ne doit pas être. Une fois de plus dégageons notre responsabilité et mettons en œuvre toutes les influences. Rappelons en haut lieu toutes les espérances que nous a laissées S. Exc. M. Duruy: « Conjurons les administrations de l'instruction publique et des finances de se mettre enfin d'accord sur des intérêts qui nous tiennent tant au cœur. N'assistons plus à cet étrange spectacle d'une ville mise en demeure par des ministres, recteur, inspecteur ou inspectrice de pourvoir à des besoins qu'elle a d'ailleurs proclamés la première, mais forcée d'attendre que, d'une autre main, le gouvernement lui donne une autorisation que toujours nous réclamons en vain.

« Si j'ai été assez heureux pour interpréter fidèlement vos appréciations et vos résolutions, je vous prie, messieurs, de demander avec moi à l'administration municipale qu'elle fasse parvenir à M. le ministre de l'instruction publique l'expression des réclamations pressantes du conseil municipal tout entier, en priant le gouvernement d'autoriser la ville de Roubaix à percevoir les augmentations sur certaines taxes d'octroi, demandées par notre délibération de novembre 1868 et destinées à la construction de nouvelles écoles.

« Signé H. Toulemonde-Nollet. » Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par le conseil qui charge l'administration de la faire valoir au près de qui de droit.

Cinq centimes additionnels pour les Chemins Vicinaux

M. LE MAIRE parle des centimes additionnels pour les chemins vicinaux :

Messieurs,

Parmi vos ressources ordinaires, cinq centimes additionnels sont destinés chaque année à couvrir les dépenses d'en-

tretien de nos chemins vicinaux; nous proposons d'émettre le vœu que, pour l'exercice 1870, une semblable imposition soit ajoutée au principal des quatre contributions directes.

Le conseil adopte la proposition.

Travaux du Collège

M. LE MAIRE fait une communication relative aux travaux du collège :

Messieurs,

L'architecte chargé de diriger les travaux relatifs à l'agrandissement du Collège, nous adresse un relevé des métrés provisoires qu'il a soumis à l'acceptation des entrepreneurs, savoir :

Bâtiments des nouvelles classes	fr. 44873 85
Chapelle, réfectoire, etc.	87044 91
Arrangements primitifs au bâtiment central	1275 20
Arrangements aux bâtiments d'anciennes classes	9534 20
Construction d'aqueducs et préaux couverts	10695 72
Déménagements de mobiliers divers et installation dans les nouveaux bâtiments	2908 53
Installation du gaz dans les divers bâtiments	3975 40
Changement de la grille d'entrée	130 00
Calorifères divers	11073 50
Travaux en cours d'exécution	6000 00
	fr. 177541 31

Voici maintenant les crédits votés par le Conseil :

18 février 1867 appareils d'éclairage	fr. 1361 47
26 juin 1867 nouveaux bâtiments	129918 76
20 septembre 1867, anciens bâtiments	9000 00
21 août 1868 calorifères	11073 50
21 août 1868 travaux supplémentaires	15000 00
27 août 1869 travaux supplémentaires	6000 00
	172353 73

Différence 5157 58
Cette différence s'explique aisément sur un ensemble de dépenses aussi considérables. Mais par suite des embarras financiers qui nous ont obligés de ne porter dans les budgets que des comptes sur les travaux importants, les crédits disponibles n'ont permis de payer jusqu'à présent que fr. 132,362.22, à quoi il faut ajouter 6000 francs votés sur l'exercice 1870.

Nous vous proposons de renvoyer à la Commission du budget l'examen des moyens d'augmenter ce dernier crédit. La commission, nommée pour l'examen du budget de la ville, est chargée de ce travail.

(La suite à un prochain numéro)

Chronique locale & départementale

M. Pouyer-Quertier et M. Jules Brame viennent de porter à M. Johnston, député de la Gironde, un défilé qui, s'il était accepté, procurerait 100,000 fr. aux pauvres de notre arrondissement et à ceux de l'arrondissement de Rouen. Voici la lettre qu'ils adressent au député de Bordeaux :

« Paris, 24 janvier.

« Monsieur et cher collègue,

Depuis six jours vous persistez à affirmer à chaque séance du Corps législatif que les produits de nos manufactures sont protégés, en France, par des droits de 25 à 30 0/0, perçus par les douanes, et qui s'élèvent, suivant vous, à 40 et 45 0/0 avec les frais que vous y ajoutez, sans aucune justification possible.

« Vous semblez oublier que les conventions internationales du 23 janvier 1860 ont été modifiées par celles du 23 novembre de la même année, qui ont la même force que le traité primitif, la même durée, et ne peuvent être changées sans l'assentiment et la volonté de l'Angleterre.

« Vous semblez ignorer que dans ces conventions, qui ont fixé les tarifs définitifs, les seuls qui aient jamais été appliqués par les douanes françaises, les droits ont été réduits à 5, 6, 7, 8 et 10 % pour l'immense majorité des articles payant au poids, et à 15 % pour ceux payant à la valeur.

« Vous paraissez, monsieur, ne pas savoir qu'il y a en France des douanes qui rétent chaque année les valeurs des produits entrés, et qui perçoivent les droits applicables à ces produits.

« Eh bien, comme nous ne pouvons laisser plus longtemps le public dans l'embarras et dans l'incertitude entre vos affirmations et les preuves positives et irréfutables que nous avons produites, nous venons vous proposer un moyen de vider le débat, que, dans votre esprit de loyauté et de justice, vous vous empressez, nous n'en doutons pas, d'accepter.

« Nous nommerons un jury pour constater, sur les livres officiels des douanes françaises, la valeur des produits de l'industrie textile de l'étranger introduits en France.

« Ce jury reconnaîtra les sommes perçues par la direction des douanes françaises depuis cinq années sur toutes les matières, fils et tissus de lin, de laine, de jute, de soie, de coton ou mélangés, et déterminera le tant

pour cent de la valeur qui résultera du dépouillement des chiffres officiels.

« Ce jury sera nommé moitié par vous et composé de Français ou d'Anglais même, si vous le préférez; l'autre moitié sera nommée par nous. Il sera présidé, soit par M. le ministre des affaires étrangères, soit par M. le président de la chambre de commerce de Paris, soit par M. le président du tribunal de commerce de la Seine.

« Si vous prouvez au jury, sur les bases ci-dessus relatées, que les droits perçus par le Trésor sur les produits des grandes industries textiles étrangères que nous venons d'énumérer dépassent 15 0/0, nous nous engageons à remettre entre vos mains 100,000 francs pour les pauvres de la ville de Bordeaux.

« Mais si, au contraire, nous prouvons que les droits restent à 15 0/0, et au-dessous, de la valeur établie par les douanes, vous vous engagez à nous verser la même somme de 100,000 francs que nous appliquerons aux pauvres des deux arrondissements de Lille et de Rouen.

« Vous comprendrez, monsieur, qu'il faut en finir avec ce que vous appelez nos exagérations ou avec les vôtres, et qu'il faut qu'enfin le pays sache si c'est comme vous le dites, 25 ou 30 % de droits qui existent actuellement sur les produits des industries textiles ou bien si c'est 15 % ou moins de 15 % comme nous l'affirmons preuves en main.

« Vous ne voudrez pas priver les pauvres de la ressource que nous désirons mettre à leur disposition immédiate. Si vous acceptez ce débat, veuillez nous répondre par la désignation de vos jurés, nous vous répondrons par le nom des nôtres; puis nous ferons avec vous, si vous le désirez, des démarches auprès de l'une des personnes désignées ci-dessus, pour l'inviter à accepter la présidence de ce jury qui pourra tout terminer en quelques heures, soyez-en convaincu, et enfin faire connaître la vérité au pays.

« Agréez, monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

« JULES BRAME,
député du Nord.
« A. POUYER-QUERTIER,
ancien député, président de la Ligue nationale du travail. »

Nous souhaitons pour nos pauvres que ce défi soit accepté.

Nous lisons dans le Parlement :

« M. Lambrecht, ancien député de Douai, a refusé la préfecture du Nord qui lui avait été offerte par le cabinet, désireux de lui donner une compensation immédiate du mécompte électoral que le précédent ministre lui avait fait éprouver. Il y a loin de ce refus à nos espérances d'hier qui étaient celles de tous les gens vraiment libéraux. Notre nouvelle d'hier reste donc exacte : la préfecture du Nord a été bien offerte à M. Lambrecht, mais celui-ci ne l'a pas acceptée.

« M. Lambrecht se réserve pour les élections qui peuvent être plus prochaines qu'on ne le suppose généralement. »

Nous ne pouvons pas encore publier le programme du concert qui sera donné dimanche prochain aux membres de la Grande-Harmonie, mais nous apprenons que la société impériale des Orphéonistes lillois chantera : *La Fraternelle*, chœur imposé au concours de Douai; *les Fils d'Egypte*, chœur imposé au concours de Paris.

La partie instrumentale (soli) sera bien remplie et tout nous promet une belle fête artistique.

Un autre concert nous est annoncé pour le dimanche 13 février. Il sera donné, au bénéfice d'une femme veuve et de ses quatre enfants, par l'Union Chorale, avec le concours de la Grande Fanfare et de quelques amateurs distingués. Prix du cachet par souscription 1 fr. On peut souscrire à la librairie du *Journal de Roubaix*.

La douane vient de faire une véritable razzia; elle a arrêté pour fraude les individus dont les noms suivent : Henri Dubois, tisserand; Charles Vandewyske, journalier; Auguste Ponthieux, rattacheur, tous trois demeurant à Roubaix; Jules Jouvenau, tisserand, demeurant à Croix; Juliette Ponthieux, tisserande, demeurant à Lys-lez-Lannoy.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX

FAITS DIVERS

— Une dépêche de Londres annonce que la ville manufacturière de Sheffield a eu une grosse émeute d'ouvriers. Toutes les grandes fabriques de coutellerie ont fourni leur contingent. Trente maisons ont été démolies en quelques instants. La police est intervenue énergiquement pour empêcher de plus grands dégâts.

Dans cette intervention, le bon sens anglais a vite repris le dessus et la tranquillité a été rétablie.

— Par mande de Reichenberg (Bohême) : Par suite de l'arrestation d'un contre maître, des collisions tumultueuses d'ouvriers ont eu lieu. La force armée a dû être requise. Un coup de fusil est parti accidentellement et un ouvrier a été tué.

— Une lettre particulière, adressée au *Figaro*, annonce que Berezowski, l'autour de l'attentat contre la vie de l'empereur de Russie, s'est évadé dernièrement de la Nouvelle-Calédonie, où il subissait sa peine.

Le fugitif a été repris trois ou quatre jours après dans un état complet d'épuisement; il n'avait rien mangé depuis 52 heures. La lettre qui nous fournit ces détails ajoute que Berezowski paraît maintenant complètement abruti. Il frise l'idiotisme. Il est traité avec une douceur relative, car depuis son arrivée à la Nouvelle-Calédonie il n'a été soumis à aucun travail pénible.

— Parcourir, pour se faire une once de bon sang — ne pas écrire sans — les listes de souscriptions à la statue de Victor Noir dans les feuilles démocratiques. Les trois mentions suivantes sont un véritable bouquet de fleurs :

Cinq charognes. 2 fr. 50
Trois crapules. 75
Quatre dames, touchées du même sentiment. 4

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, mardi.

La Cloche annonce que M. Bancel est très-gravement malade depuis hier.

Paris, mardi.

On mande du Creuzot que presque tous les ouvriers sont rentrés; le nombre des absents est à peine de 8 %.

Le *Figaro* et le *Gaulois* confirment que les 4 lanciers arrêtés passeront en conseil de guerre.

La rentrée générale des ouvriers, y compris les agitateurs, fait craindre de nouvelles menées pour l'avenir; mais l'esprit général de la population est excellent.

Madrid, mardi.

Les Cortès ont repoussé par 150 voix contre 37 la proposition d'exclure des Bourbons du trône.

Le duc de Montpensier n'a pas été élu député.

Bourse de Paris

du Mardi 25 Janvier 1870

Rente 3 p. 0/0. 73.80
id. 4 1/2 p. 0/0. 103.50

COMMERCE.

Havre, mardi.

(Dépêche de MM. Kablé et C^e, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets).

Ventes, 6000 balles; Louisiane, 138 50; Sorocabas, 137; Fernambourg, 143/144. Liverpool, 15,000 balles; très-bonne demande raide.

Havre, mardi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie*.)

Ventes, 7000 balles. Louisiane, 138; Low, 138. Janvier, 137.50. Autres, 136/135. Oomra 122. New-York, 25 1/2. Tendance de hausse.

Liverpool, ventes 15,000 balles hausse. Orléans, chargeant 11 7/8.

Havre, lundi. — Cotons. — Quelques concessions faites samedi soir sur coton à livrer ont vivement réveillé les affaires, et on a fait environ 2,400 b. Louisiane, soit flottant, soit chargeant, de 125 fr. 50 à 127 fr. pour ordinary, à 133 fr. pour good ordinary, à 136 fr. 50 pour low middling. — On ne note que partie de ces transactions. Aujourd'hui, nous avons par continuation un marché petit et fort raide pour le disponible. Il faut voir le très ordinaire Louisiane pleinement à 137 fr., coton peu abondant à la vente, et les cotons des Indes sont des plus tendus.

A livrer, on est raide aussi; on n'a noté que du middling Louisiane à 140 fr. — Il s'est fait en outre quelques lots de strict ordinary à 129 et à 130 fr. En Oomra on s'établit en hausse, à 115 fr. pour embarquement février, de 115 fr. 50 à 116 fr. pour dito janvier ou février à 116.50 pour expédition de ces mêmes mois. On est preneurs ainsi encore, et l'on demande plus cher.

Le terme a été assez actif; on a successivement payé 135 fr. 50 à 136 fr. 50 pour janvier que l'on tient maintenant 137 fr. — Sur les autres mois il faut voir les cours à 135 ou 135 fr. 50 pour février, 133 fr. 50 ou 134 fr. pour mars et avril.

Les ventes notées à 4 heures vont à 3,848 b., mais il a dû se traiter 7 à 800 b. en dehors de la cote, en cotons Louisiane à livrer.

Laines. — En vente publique, il a été adjugé, samedi l'après-midi, 249 b. Chili, 121 b. Plata et 2 b. Rio-Grande, le tout avarié.

COURS DES HUILES A LILLE.

24 Janvier 1870.

	HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
	l'hectolitre.	l'hectolitre.	l'hectolitre.
Colza.	93.00	26	30 50 1850 19 50
« pur p. 99.00	»	»	»
« Eoil. b. g.	»	32.50	34 00 18 00
« rousse.	»	»	»
« Cameline.	»	21	44 00 15 00
« Chanvre.	»	17	48 00 17 50 18 50
« Lin du p.	»	27	29 00 29 00
« Lin gr. et.	»	26	28 00 24 00 26 00

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeudi 27 Janvier.

Spectacle extraordinaire au bénéfice de M. COURTOIS.

Première représentation de : **Le supplice d'une femme**, pièce en trois actes.

Les femmes qui pleurent, comédie en un acte.

Le passé de Nichette, comédie-vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures 1/2.

Cours public de physique

Mercredi 26 janvier à 8 h. 1/4 du soir
Applications diverses de l'électricité. — Dorure galvanique. Arbre de Sauterne. Appareil électro-moteur de M. Edouard Duvalhier.

CHÉMIN DE FER DU NORD.

Départ de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.47 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.43 — 7.38 — 9.36 — 11.11.
Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.33 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) — 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement.
Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1 ^{er} et 2 ^e cl.) — 7.38 — 9.36.
Armentières, Bailleul, Hazebroeck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) — 9.31 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.
Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1 ^{er} , 2 ^e cl.) — 11.26 — Soir : 6.13.
Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.
Douai, Somme et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.
Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.15. — Soir : 4.15 — 4.48 — 8.13.
Tournai (par Lille) matin 5.17 — 8.21 — 2.0 — 3.31 — 7.38.

ANNONCES

A vendre UNE MAISON

à étage avec atelier, et 3 ares, 56 centiares de terrain, sis à Roubaix, à proximité de la route de Tourcoing. On accordera toute facilité de paiement. S'adresser à M^e COTTIGNY, notaire à Roubaix. 9314

Etude de M^e TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pavée, 32.

On demande des **Capitaux à Placer** sur première hypothèque. Intérêts à 5 %. 9352

Etude M^e de Jules LEFEBVRE, notaire à Lille successeur de M^e CARLIER

St André-Lez-Lille. front au pavé de l'abbaye de Marquette et aboutissant au canal **UNE BELLE ET GRANDE**

USINE

neuve et parfaitement bâtie avec 4200 mètres de terrain pouvant servir à une teinturerie, une amidonnerie, un tissage mécanique, etc.

A vendre

Sans charge de bail

Le Jeudi 27 Janvier à trois heures en l'étude dudit M^e Jules LEFEBVRE sise boulevard de l'Impératrice, 648 952.

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Capitaux à Placer aux taux de 4 1/2 et 5 %. moyennant sûretés hypothécaires. 9577

VILLE DE TOURCOING, à l'estaminet du *Chapeau rouge*.

VENTE

de tout un très-beau **MOBILIER D'ESTAMINET** Consistant en : Très-beau comptoir avec étagère en chêne, un autre comptoir aussi avec étagère, glace, pompe à bière avec tuyaux, rinçoirs, égouttoirs, pendule, 2 colonnes à faire feu, tables, chaises, bancs, doubles-litres, litres et demi-litres en étain, verres, etc., etc.

Très-grand assortiment de **COSTUMES**

pour carnaval et bal masqué. Un **Orgue de salon** neuf, en palissandre, pour orchestre.

Le JEUDI 27 JANVIER 1870, à une heure précise, M^e POLLET, commissaire-priseur à Tournai, procédera à cette vente. 9625

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

L'an 1870, le lundi 31 Janvier, 2 heures de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, adjudgera en la salle de la mairie de Lys, les biens suivants :

Commune de Lys-lez-Lannoy. 1^o 57 ares 12 centiares de

Terre en labour propres à la construction, sis à l'angle du pavé de Lys à Leers et d'un chemin.

2^o 62 ares 02 centiares de

Terre en labour tenant audit pavé.

3^o 48 ares 73 centiares de même terre.

4^o Une maison de rentier et 29 ares